



RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 00502

Numéro SIREN : 438 010 217

Nom ou dénomination : ORGANISATION BUSINESS ET INVESTISSEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 12/12/2016 sous le numéro de dépôt 22739

ORGANISATION BUSINESS ET INVESTISSEMENT
Société par actions simplifiée au capital de 61 000 Euros
4, Avenue Neil Armstrong – 33700 MERIGNAC
438 010 217 RCS BORDEAUX

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 27 OCTOBRE 2016

Le présent acte a été
déposé au Greffe du
Tribunal de commerce
de Bordeaux

Le 12 DEC. 2016

sous le N° 22739

L'an deux mille seize,
Le 27 octobre,
A 14 heures 30,

Les associés de la société ORGANISATION BUSINESS ET INVESTISSEMENT se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 4, Avenue Neil Armstrong 33700 MERIGNAC, sur convocation faite par le Président adressée le 12 octobre 2016 à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Lionel DESAGE, en sa qualité de Président de la société et associé majoritaire.

Le Président présente la feuille de présence et la certifie exacte. Il constate la présence des associés possédant l'ensemble des actions en pleine propriété et la représentation, aux termes d'un pouvoir, d'un seul des deux indivisaires possédant à eux deux la totalité des actions indivises.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant le quorum requis, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Remplacement d'un Commissaire aux Comptes titulaire,
- Révocation du Directeur Général,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Monsieur David INQUEL déclare prendre acte de sa révocation aux fonctions de Directeur Général de la Société et ne pas s'y opposer.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'assemblée générale décide de nommer, à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2016, la société PRICEWATERHOUSECOOPERS PME COMMISSARIAT AUX COMPTES domiciliée 63 rue de Villiers – 92200 NEUILLY SUR SEINE, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, en remplacement de la société PRICEWATERHOUSECOOPERS ENTREPRISES domiciliée 63 rue de Villiers – 92200 NEUILLY SUR SEINE, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, et ce, en raison du transfert du mandat entre ces deux sociétés résultant d'un apport partiel d'actif en date du 1^{er} janvier 2016.

La société PRICEWATERHOUSECOOPERS PME COMMISSARIAT AUX COMPTES a fait savoir à l'avance qu'elle accepterait le mandat qui viendrait à lui être confié et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents ou représentés.

DEUXIEME DECISION

L'assemblée générale, après lecture du rapport du Président, décide de révoquer Monsieur David INQUEL de ses fonctions de Directeur Général pour les motifs suivants :

Monsieur INQUEL a fait état de nombreuses divergences d'opinion avec ses associés et avec le Président, notamment sur la stratégie de développement de l'entreprise, sa révocation est donc nécessaire pour permettre le déblocage opérationnel et administratif de la société.

Le Président réintègre les fonctions de direction générale de la société qu'il lui avait déléguées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents ou représentés.



TROISIEME DECISION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs à Mademoiselle Audrey WALLE, née le 23 mai 1987 à CAMBRAI (59), Juriste du Groupe AUVENCE, domiciliée en cette qualité à MERIGNAC (33700), 4 Avenue Neil Armstrong et/ou au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Lionel DESAGE,
Président

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.